

Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2024

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

Le conseil municipal approuve la séance du 4 octobre 2024

Ordre du jour :

- **Création du poste de rédacteur**

Suite à la revalorisation du poste de secrétaire de mairie, Marie-Christine Soleilhac peut bénéficier d'une promotion au grade de rédacteur à compter de mars 2025. Pour cela, il convient de créer le poste de rédacteur. Le conseil municipal donne son accord.

- **Adhésion à la convention de participation pour la prévoyance**

A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour la prévoyance. Pour cela, la commune doit adhérer au contrat négocié par le CDG 43 qui est celui de la MNT. Le montant minimal de cette participation est de 7 € par mois et par agent. Le conseil municipal donne son accord pour adhérer au contrat proposé par le CDG 43 et fixe la participation de la commune à 20 € par mois et par agent.

- **Participation à la maison de santé de Fay-sur-Lignon**

Comme prévu lors du vote du budget, le conseil municipal donne son accord pour verser une subvention de 15 000 € à la commune de Fay-sur-Lignon pour financer la maison de santé qui devrait ouvrir prochainement.

- **Investissements 2025 et subventions**

Le conseil municipal a commencé de prévoir les investissements pour 2025 d'autant qu'il faut demander certaines subventions avant la fin de l'année. Voici la liste non exhaustive des investissements prévus :

Réfection de voiries communales, réfection de la toiture de l'auberge, achat de matériel de cuisine pour l'auberge (piano de cuisine, friteuse, hotte), isolation extérieure des 3 pavillons Rue de la Gazelle, isolation du pignon sud du centre d'accueil, permis d'aménager de Charigou 3, éclairage public du Lac et du terrain de foot, réfection de fossés, achat d'une épareuse, travaux d'étanchéité sur le toit du centre d'accueil, réfection du captage de Matarel, réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'eaux usées du lotissement du Pont, adduction d'eau du Ranchet, changement des barrières de la Place de la Mairie, achat de jeux d'enfants pour le jardin public et rénovation de l'appartement au-dessus de la bibliothèque. Pour certains de ces travaux, le conseil autorise le maire a déposé des demandes de financements auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau et des fonds LEADER

- **Augmentation des tarifs communaux**

Comme chaque début d'année, il convient d'augmenter certains tarifs communaux et notamment les locations de logements qui suivent l'évolution de l'indice de référence des loyers. Le conseil municipal donne son accord pour ces augmentations.

En revanche, il décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui subiront une hausse due à l'augmentation de certaines redevances reversées à l'Agence de l'eau.

- **Paiement des investissements 2025**

Avant le vote du budget 2025, le conseil municipal autorise le maire à payer les factures d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2024.

- **Bail pour le garage avec Hugon**

Comme chaque année, la commune loue le garage communal à l'entreprise HUGON pour abriter le car scolaire durant la période hivernale, pour un loyer mensuel de 60 euros. Le conseil municipal donne son accord pour établir un bail de décembre 2024 à fin mars 2025.

- **Participation cantine scolaire**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau tarif de la cantine qui est de 6.30 € pour 2025. La participation actuelle des parents est de 4.20 € et celle de la commune est donc de 2.10 €.

- **Application du régime forestier sur de nouvelles parcelles**

Suite à la proposition de l'ONF d'intégrer de nouvelles parcelles communales dans le régime forestier, notamment des parcelles situées à Chaudeyrac, le conseil municipal donne son accord.

- **Coupes de bois 2025**

L'ONF propose, pour l'année 2025, de faire des coupes de bois dans le bois de la Fayolle. Le conseil municipal donne son accord.

- **Rénovation et location des appartements au-dessus de la mairie**

Suite au départ de Mme Charreyron de l'appartement situé au-dessus de la mairie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le rénover avant de le remettre à la location. Pour cela, la commune est en attente de devis pour la réfection des peintures et de la salle de bain et le changement des radiateurs.

- **Location du gîte les Genêts**

Monsieur le Maire présente la demande de Léo qui travaille au centre d'accueil pour louer le gîte « les genêts » pendant les vacances de Noël pour se loger. Le conseil municipal donne son accord et fixe le loyer à 275 € pour les 2 semaines.

- **Convention mutualisation de services avec la CCMLM**

Suite à la mise en place par la communauté de communes d'un service commun de remplacement des secrétaires de mairie, il convient de délibérer pour adhérer à ce service dont le coût annuel sera de 525 € et donnera droit à 3 jours de remplacement prépayés.

- **Droit de préemption vente Teyssier/Suraux**

Monsieur le Maire présente le droit de préemption reçu à la mairie concernant la vente de la maison de M. Teyssier Michel. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

- **Travaux Eglise**

Le maire indique au conseil que certaines détériorations se font jour à l'intérieur et à l'extérieur de l'Eglise. Afin d'expertiser les travaux à envisager, un rendez-vous a été pris avec M. Andron architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement. Il est possible que cette expertise aboutisse à un programme de travaux de rénovation.

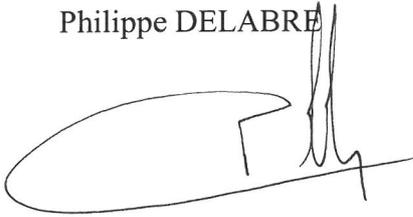
- **Pylône de téléphonie mobile**

Dans le cadre du déploiement de la téléphonie mobile et afin d'améliorer la couverture, le programme New Deal mené par l'Etat et les opérateurs a validé l'implantation d'un pylône pour desservir les hameaux de Machabert, Cancoules, Soleilhac et Malrevers. (voir plus)

C'est Orange qui a été désigné comme opérateur principal. Une demande d'autorisation d'urbanisme est en cours pour une implantation sur un terrain communal qui longe le chemin qui conduit au bois de la Fayolle, au-dessus du hameau.

Certains habitants de Machabert ont rencontré le maire pour lui faire part de leurs inquiétudes quant à l'implantation de ce pylône. Le maire a bien entendu les observations et les propositions de chacun. Le maire est en contact avec les services de la préfecture et de la société Orange afin de demander des études complémentaires pour modifier le lieu d'implantation de ce pylône. L'objectif étant de le faire déplacer en l'éloignant du hameau.

Le Maire
Philippe DELABRE



Le secrétaire de séance

Catherine Lorel



